

Comment faire un don pour aider la Turquie et la Syrie ?

Le Don en Confiance propose de mettre en application 5 conseils simples qui permettent d'agir dans un cadre transparent, sécurisé et en toute confiance.

C'est la course contre la montre et le froid qui s'est poursuivie toute la nuit en Turquie et dans le nord de la Syrie pour extirper des survivants des violents séismes qui ont ravagé la région lundi, laissant plusieurs milliers de morts. Alors que l'aide internationale commence à affluer, des associations et fondations s'activent également pour venir en aide aux sinistrés. Plusieurs d'entre elles notamment labellisées « Don en Confiance » font d'ores et déjà appel aux dons en France pour aider ces populations. Chacun peut vouloir apporter son soutien à ces peuples en détresse, mais il est important de rester attentif à quelques points de vigilance clés.

Les Français se mobilisent généralement face aux situations d'urgence (34 % des Français ont fait un don ou du bénévolat en réaction à l'invasion de l'Ukraine¹) mais l'émotion qu'elles suscitent sont propices au lancement de faux appels aux dons notamment *via* des cagnottes en ligne. Il faut être prudent pour que les actes de générosité puissent être faits sans méfiance ou arrière-pensée.

Conseil n°1 - J'investigue ! 5 bonnes questions à se poser pour choisir quelle association/fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet).

1. Est-ce que son champ d'action est cohérent avec mon projet de soutenir les peuples turc et syrien ?
Son projet général ? Ses missions ? Ses valeurs ? Ai-je affaire à une association/fondation dont le but est de collecter pour redistribuer à d'autres organisations ?
2. Qui la dirige ?
Qui sont les membres du Conseil d'administration ? Présence effective en France ? Mode de gouvernance et de fonctionnement ?
3. Est-elle contrôlée ?
Par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) ou par d'autres contrôles publics récemment ? Ses comptes sont-ils certifiés par des Commissaires aux comptes ?
4. A-t-elle souscrit des engagements déontologiques pour le respect du donateur ?
Est-elle labellisée "Don en Confiance" ?
5. Est-elle transparente ?
Son rapport annuel est-il facilement accessible ? Donne-t-elle des informations sur l'utilisation des dons qu'elle reçoit ?

Conseil n°2 - Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation !

Conseil n°3 - Sur Internet, je suis prudent(e) ! En cas de dons sur Internet, notamment *via* des plateformes de crowdfunding, je vérifie que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées.

¹ Source : [Baromètre de la confiance 2022 | Le Don en Confiance](#)

Conseil n°4 - Avant de donner *via* une cagnotte en ligne, je m'informe sur l'identité du professionnel et la destination des dons. Sans garantie sur la destination et l'utilisation des fonds collectés, je privilégie le don direct à l'association/fondation de mon choix.

Conseil n°5 - Avant de lancer une cagnotte en ligne, je respecte quelques règles ! Si je souhaite collecter des fonds auprès de mon entourage en soutien aux populations turque et syrienne, je suis les étapes suivantes :

1. **Contacter.** Avant l'ouverture de la cagnotte, il est nécessaire de contacter l'association ou la fondation concernée pour m'assurer :
 - qu'elle pourra bien utiliser les fonds pour le soutien des peuples turc et syrien,
 - que l'outil de collecte est bien adapté,
 - de bien connaître les modalités d'une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles.
2. **S'informer.** Je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions Générales d'Utilisation).
3. **Communiquer.** Lors du lancement de la collecte, j'informe les personnes de ce pourquoi je les sollicite et leur communique le nom de l'association/fondation qui percevra les dons.
4. **Rendre compte.** Lorsque l'association/la fondation aura récupéré les fonds, j'informe les donateurs sur le montant total collecté.

Pour s'assurer que le don arrive à destination, faites confiance aux professionnels de l'humanitaire et parmi eux les associations et fondations labellisées par le Don en Confiance qui se mobilisent pour la Turquie et la Syrie (liste non exhaustive) :

- [Action contre la Faim](#)
- [Care France](#)
- [Croix Rouge Française](#)
- [L'Œuvre d'Orient](#)
- [Médecins du Monde](#)
- [Ordre de Malte France](#)
- [Oxfam France](#)
- [Secours Islamique](#)
- [Secours Populaire](#)
- [Solidarités International](#)
- [UNICEF](#)

Retrouvez nos conseils en vidéo en [cliquant ici](#)



À PROPOS

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général a été créé en 1989 pour préserver et développer une relation de confiance avec les donateurs. Sa Charte de déontologie, document de référence pour le secteur et obligatoire pour ses membres, est au fondement de sa mission de contrôle de l'appel public à la générosité basée sur les principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. A ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par 120 contrôleurs bénévoles experts.

Contact presse : [Mathilde Ndiaye](#) | 01 53 36 35 16 | mndiaye@donenconfiance.org